

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2023**
Séance du **15 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le neuf mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			LANGANNE Philippe
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		Exc.		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			PONTAROLLO Guy
Eric FRULLINO			SONNERAT Yvan	Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN			BERNIGAUD Carole	Grégoire BALLANSAT		X	
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			DUBOIS Luc
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE		X	
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2023-053 SUBVENTIONS – APE COLLEGE – FORUM THEATRE

VU le code général des collectivités territoriales,
ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et au personnel, selon lequel :

L'association de parents d'élèves du collège en lien avec les communes rattachées au collège de la Mandallaz, souhaite sensibiliser les collégiens au respect entre les jeunes avec comme support pédagogique le forum théâtre.

La compagnie de théâtre « THE'ARTSCO » interviendra auprès de l'ensemble des classes de 5^{ème} du collège soit 180 élèves répartis en 6 classes.

Pour le financement de cette action, il est proposé à chaque collectivité de participer à hauteur du nombre d'enfants de sa commune scolarisée au sein de l'établissement.

L'aide demandée est de 19€/jeunes. 77 élèves domiciliés à Sillingy sont concernés.

Le montant maximum de la subvention exceptionnelle maximum s'élève à 1 463 € (77 élèves x19 €).

Le versement s'effectuera en 2 fois :

- Un premier paiement de 50% sera versé au mois de mai 2023 soit 731,50 €€
- Un deuxième versement aura lieu après déduction des éventuelles subventions perçues l'APE

RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération N°2023-053 SUBVENTIONS – APE COLLEGE – FORUM THEATRE

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer à l'association des parents d'élèves du collège de la Mandallaz une subvention exceptionnelle de 1 463 € pour l'organisation d'un forum théâtre et dans les conditions définies ci-avant
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

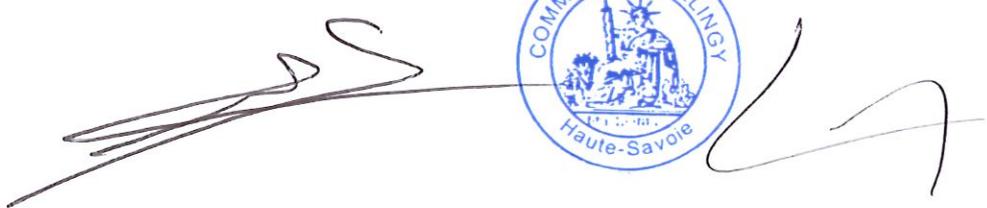
Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	24	Majorité absolue	13
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
24		0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 16/05/2023
De sa mise en ligne le : 17/05/2023

